



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

deux-roues motorisés

Question écrite n° 96655

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet des récentes mesures prises à l'égard des usagers de deux roues motorisés. Le samedi 10 octobre 2015, à l'initiative d'associations de motards, plusieurs manifestations ont été organisées sur l'ensemble de notre territoire, pour protester entre autres, « contre les interdictions de circulation des deux roues motorisés en ville (celles d'avant 2000 puis celles des années suivantes à très court terme) ». Les motards ne comprennent pas les mesures gouvernementales qui sont prises à leurs égards, et souhaitent qu'il y ait une réelle concertation afin de lutter, avec toutes les parties prenantes, contre les problèmes de pollution dans les villes, contre l'accidentalité et la mortalité. Récemment le Gouvernement a décidé d'instaurer un contrôle technique pour la vente des deux roues motorisées d'occasion. Selon les motards, cette mesure n'aura qu'un très faible impact sur l'accidentalité et la mortalité, puisqu'au regard de l'accidentologie des deux roues, moins de 0,5 % des accidents seraient liés à l'état de la moto. La plupart des motards blessés ou tués le sont à cause des voitures (défaut de clignotant, non utilisation des rétroviseurs), de plus il faut signaler que les blessures les plus graves, voire mortelles, sont causées par les glissières de sécurité non doublées. Aussi, les représentants des motards suggèrent de recentrer les efforts vers les véritables causes des accidents dont sont victimes les usagers de deux roues motorisés : la formation de tous les usagers à la coexistence avec les deux roues, la lutte contre les « distractions » au volant, ou encore la mise en place d'infrastructures routières moins agressives en cas de chute. Les motards partagent les objectifs du Gouvernement : diminuer la pollution, l'accidentalité et la mortalité, améliorer les infrastructures routières, mais déplorent la méthode employée. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96655

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5247

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)